



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 92 du 22 novembre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 405509/ARM/DIRISI/SICL/DAOG

portant délégation de signature (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).

Du 18 novembre 2024

DÉCISION N° 405509/ARM/DIRISI/SICL/DAOG portant délégation de signature (direction centrale de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense).

Du 18 novembre 2024

NOR A R M E 2 4 0 1 9 4 5 5

Texte(s) abrogé(s) :

≥ [Décision N° 400841/ARM/DIRISI/SICL/DAOG du 23 février 2024 portant délégation de signature \(Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense\).](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [160.1.2.2.](#)

Référence de publication :

BOC n°92 du 22/11/2024

Le directeur du service ingénierie contractuelle et logistique,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 3232-22 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 56) ;

Vu la [Décision N° D-20-002005/ARM/EMA/PERF/REG du 30 avril 2020 portant création de la formation administrative " SERVICE INGÉNIERIE CONTRACTUELLE ET LOGISTIQUE "](#).

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du ministre, dans le cadre des attributions du service ingénierie contractuelle et logistique de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense, toutes pièces justificatives et documents relatifs aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation :

1. M. Olivier **LAVENANT**, ingénieur civil de la défense hors classe, chef du département « Approvisionnement, Ordonnancement, et Gestion des biens » et adjoint au chef du Service Ingénierie Contractuelle et Logistique ;
2. M. Thierry **OTTAVIANI**, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau « Ordonnancement » ;
3. M. Hervé **ROUX**, secrétaire administratif, adjoint au chef du bureau « Ordonnancement » ;
4. M. le commissaire de 1^{ère} classe Rémi **DELLISTE**, adjoint au chef du bureau « Ordonnancement » ;
5. Mme Christiane **AGNESA**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
6. Mme la sergent-chef Céline **MARTIAL**, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
7. M. Dominique **DAVILA**, secrétaire administratif au sein du bureau « Ordonnancement » ;
8. Mme Séverine **MIRONNEAU**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
9. M. le sergent-chef Gaël **MPONGO**, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
10. M. Fabrice **HIREL**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
11. Mme Lynda **KANE**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
12. M. Alain **PINGRAY**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
13. M. Frédéric **BOURIEAU**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
14. Mme Tatiana **DA COSTA**, agent sous contrat, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
15. Mme la sergente Kelly **KANCEL**, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
16. M. François **MOLIERE**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
17. Mme Maurícia **QUERIN**, secrétaire administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
18. Mme Gladia **REGIS**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
19. M. Haja **ANDRIAMASINALY**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
20. Mme Adeline **VINCENT**, secrétaire administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
21. Mme Hafida **ALVAREZ-PUERTO** adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
22. M. Abdelmalek **DJABALI**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;

23. Mme Houda **FEKHTA**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
24. M. Mamadou **SALL**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
25. Mme Raïssa **DANINTHE**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
26. Mme Florence **QUINQUIS**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
27. Mme Amal **HAMZI**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
28. Mme Eva **SIAAGA**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
29. Mme Carine **FAVEREAU**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
30. Mme Syrine **KLAIT**, apprentie, au sein du bureau « Ordonnancement ».
31. Mme Candice **COSOLETO**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
32. Mme Angélique **LEBE**, technicienne supérieure d'études et de fabrication, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
33. M. Christophe **VERDIERE**, secrétaire administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
34. Mme Sandrine **ENARD**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
35. M. Stéphane **HERVE**, adjoint administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
36. Mme Yala **BEHARY LAUL SIRDER**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
37. Mme Aya **QADARI**, apprentie, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
38. M. Ryan **ET-TAHERI**, apprenti, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
39. M. Eglane **ALBERT**, secrétaire administratif, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
40. Mme. Claudia **FARNIER**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
41. Mme. Delgrace **MBOUNGOU**, apprentie, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
42. Mme. Fleur Rui **ROUX**, adjointe administrative, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
43. M. l'adjudant Jules **ANDRIANARIVO**, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
44. Mme. Coumba-Diana **CISSE**, apprentie, au sein du bureau « Ordonnancement » ;
45. M. Jordan **NZINGOULA**, apprenti, au sein du bureau « Ordonnancement » ;

Article 2

La décision N° 400841/ARM/DIRISI/SICL/DAOG du 23 février 2024 portant délégation de signature (Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense) est abrogée. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le colonel,
directeur du service ingénierie contractuelle et logistique de la DIRISI,

Thierry GOURDON.